

Conseil Municipal du 31 juillet 2014

PJ :

- CR Séances des 26 juin et 11 juillet 2014

Le **trente et un juillet** deux mil quatorze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **24 juillet 2014**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BERNIER Marc.

Etaient présents : BERNIER Marc, LEFEUVRE Régis, MONNIER Solange, JEAN Julie, ADAM Sophie, DUCHENE Lucie, DURAND Michel, LANGLAIS Linda, LOINARD Mickaël, RAGOT Chantal, TROU Serge.

Absent(s) excusé(s) : LETERME Yves, JANVIER Dominique, JUDON Patrice, POTTIER Isabelle.

Pouvoir(s) :
 - Yves LETERME a donné pouvoir à Sophie ADAM,
 - Dominique JANVIER a donné pouvoir à Chantal RAGOT,
 - Patrice JUDON a donné pouvoir à Régis LEFEUVRE.

Secrétaire de séance : Linda LANGLAIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les compte-rendu des séances des 26 juin et 11 juillet 2014.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 0 - Elections des délégués communautaires au sein de la Communauté de Communes des Coëvrons.

0 - Elections des délégués communautaires au sein de la Communauté de Communes des Coëvrons.

Cf. Procès-Verbal d'élection et feuille de proclamation des résultats joints en annexe à la présente séance.

Opé 154 - Mairie

1) Eclairage façade : Porté à connaissance du choix du prestataire des travaux de maçonnerie

DCM 2014-07-31-01

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la décision prise dans le cadre de sa délégation de compétence au titre de l'article L 2122-22-1° du CGCT, relative au choix de l'attributaire des travaux de maçonnerie nécessaires à l'installation des câbles électriques pour l'éclairage de la façade de la Mairie.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de cette décision désignant l'entreprise CHEVALLIER Joël -Saulges- attributaire des travaux de maçonnerie pour un montant de 1 661,76 € TTC.

2) Eclairage façade mairie : Porté à connaissance du choix du type de luminaires

DCM 2014-07-31-02

M. le Maire informe le Conseil Municipal du choix du type de luminaires à l'issue de la présentation et des essais réalisés par la Société Bouygues (prestataire du SDEGM) pour l'opération d'éclairage de la façade de la Mairie (Réf. dossier SDEGM = EP-12-006-13).

Luminaires : One Applique (24 watts - 2 800 lumens) et mini corniche (9 watts - 1 210 lumens).

Couleur = gris.

Eclairage : vers le bas.

Réunion de démarrage des travaux : mardi 09/09/2014 à 10h30 -Mairie.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la situation de ce dossier.

Enregistrée en Préf le

- non transmissible -

publiée le 05/08/2014

Opé 176 - Tribunes - Vestiaires - Club House

3) Porté à connaissance du résultat de la mise en vente du bardage (tôles) du bâtiment à démolir

DCM 2014-07-31-03

Comme suite à la décision de mise en vente de la structure métallique de l'ancienne tribune, M. le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure suivie :

17/06/2014 : publication de l'avis de mise en vente.

05/07/2014 : date limite de réception des offres de prix

07/07/2014 : ouverture du pli et décision d'attribution à M. Vincent VILLAIN (seule offre reçue).

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de cette décision d'attribution pour un montant de 100 €.

Cette recette sera imputée à l'opération n° 176.

Enregistrée en Préf le 04/05/2014

publiée le 05/08/2014

Affaires scolaires

4) Avis sur le principe de dotation d'équipement informatique pour l'école privée

DCM 2014-07-31-04

Monsieur le Maire demande à la Commission « Affaires scolaires » d'étudier la possibilité de dotation communale pour équipements informatiques en faveur de l'école privée St Joseph de Vaiges.

Décision :

Le Conseil Municipal valide cette demande d'étude, et propose d'examiner les conclusions de la Commission lors du Conseil Municipal du 28 août 2014.

Enregistrée en Préf le

- non transmissible -

publiée le 05/08/2014

Concours communal « Maisons Fleuries »

5) Résultats du concours communal 2014

DCM 2014-07-31-05

La Commission FLEURISSEMENT, réunie le 16 juillet 2014, propose le classement et les récompenses comme suit :

CATEGORIE	NOM Prénom	Proposition de la Commission	
CLASSEMENT	Adresse	Prix	Valeur
<u>1ère catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue</u>			
<i>Hors concours</i>	<i>Mr et Mme LETERME Yves</i>	<i>1 plante fleurie</i>	<i>20 €</i>
	<i>7 impasse des Violettes</i>		
1	Mr et Mme BODINIER Roland	1 plante fleurie + 1 bon achat	20 € + 20 €
	5 impasse des Violettes		
1	Mr et Mme MARAQUIN Albert	1 plante fleurie + 1 bon achat	20 € + 20 €
	6 Place des Tulipiers		
3	Mr et Mme BRÉCHAUD Eugène	1 fleur + 1 bon achat	8 € + 20 €
	1 Le Bas Taillis		
4	Mr et Mme LAURENT Victor	1 fleur + 1 bon achat	8 € + 20 €
	2 rue de Richebourg		
5	Mme TERRIER Monique	1 fleur + 1 bon achat	8 € + 20 €
	1 rue des Croix		
<u>2ème catégorie : Décor floral sur la voie publique</u>			
<i>Hors concours</i>	<i>Mr LOYANT Yannick</i>	<i>1 plante fleurie</i>	<i>20 €</i>
	<i>11 rue des Croix</i>		
1	Mr GAUTIER Jacky et Mme MEZIERE Patricia	1 plante fleurie + 1 bon achat	20 € + 20 €
	13 rue des Croix		
<u>3ème catégorie Balcons et terrasses - Cours et jardinets</u>			
<i>Hors concours</i>	<i>Mr et Mme LOYANT André</i>	<i>1 plante fleurie</i>	<i>20 €</i>
	<i>7, rue des Lilas</i>		
1	Mr et Mme BOURDAIS Paul	1 plante fleurie + 1 bon achat	20 € + 20 €
	16, rue des Lilas		
2	Mr et Mme GOGUET André	1 fleur + 1 bon achat	8 € + 20 €
	5 impasse des Marronniers		
3	Mr et Mme LEROUX Gaston	1 fleur + 1 bon achat	8 € + 20 €
	Le Bas Taillis		
4	Mr et Mme BARBIER Raymond	1 fleur + 1 bon achat	8 € + 20 €
	1 impasse des Marronniers		
5	Mr et Mme LEBLANC Gaston	1 fleur + 1 bon achat	8 € + 20 €
	5, rue des Lilas		
6	Mr et Mme RENARD Marcel	1 fleur + 1 bon achat	8 € + 20 €
	12 rue des Tilleuls		
7	Mr et Mme BOURGAULT Raymond	1 fleur + 1 bon achat	8 € + 20 €
	5 impasse des Acacias		
8	Mr et Mme BOULAND Daniel	1 fleur + 1 bon achat	8 € + 20 €
	1 rue des Charmes		
9	Mme DUVAL Renée	1 fleur + 1 bon achat	8 € + 20 €

	4 rue des Lilas		
9	Mr et Mme LEBLANC Maurice	1 fleur + 1 bon achat	8 € + 20 €
	10 rue de l'Ancienne Gare		
11	Mr et Mme HEURTEBIZE Louis	1 fleur + 1 bon achat	8 € + 20 €
	9 rue des Lilas		
11	Mr et Mme DESNOE Jean-Pierre	1 fleur + 1 bon achat	8 € + 20 €
	4 rue du Muguet		
11	Mr et Mme ROBIDAS Maurice	1 fleur + 1 bon achat	8 € + 20 €
	1 rue des Tilleuls		
14	Mr et Mme MOUSSAY Michel	1 fleur + 1 bon achat	8 € + 20 €
	9 rue de l'Ancienne Gare		
Prix d'encouragement	Mme BOUL Yvette	1 bon achat	15 €
	12 rue du Parc		
	Mr et Mme GRÉMONT Jean-Claude	1 bon achat	15 €
	8 Le Bas Taillis		
	Mr et Mme HOUDIN André	1 bon achat	15 €
	3 impasse des Bleuets		
	Mme LECHAT Monique	1 bon achat	15 €
	4 rue des Mimosas		
	MMme LEBON Stéphane	1 bon achat	15 €
	3 rue Robert Glétron		

743 €

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le classement présenté ci-dessus ;

- fixe la valeur du bon d'achat « prix de fleurissement » à 20 € ;

- fixe la valeur du bon d'achat « prix d'encouragement de fleurissement » à 15 €

- fixe les plafonds de la valeur des récompenses à :

- plante fleurie = 20 €

- fleur = 8 €

- décide d'attribuer les prix suivants pour le classement 2014 :

-> Classés hors concours : 1 plante fleurie (3 unités),

-> 1ers de chaque catégorie : 1 plante fleurie (4 unités) + 1 bon d'achat (4 unités),

-> du 2^e au dernier participant classé de chaque catégorie : 1 fleur (16 unités) + 1 bon d'achat (16 unités),

-> 5 prix d'encouragements,

soit : besoin de crédits « Prix fleurissement 2014 » à inscrire à l'article 6714 au Budget 2015

(remise des prix à la Cérémonie des Vœux 2015) :

-> 20 bons d'achat de 20 € = 400 €

-> 5 bons d'achat de 15 € = 75 €

-> 7 plantes fleuries à 20 € maxi = 140 €

-> 16 fleurs à 8 € maxi = 128 €

Total crédits à inscrire au BP 2015 = 743 €.

Budgets

6) Crédits pour les prix du concours communal « Maisons Fleuries »

DCM 2014-07-31-06

Pour information : Les crédits budgétaires liés à la décision relative aux remises de prix de fleurissement sont inscrits au budget N+1 car ces prix sont remis lors de la cérémonie des vœux (ces dépenses sont donc mandatées en N + 1).

Enregistrée en Préf le

- non transmissible -

publiée le 05/08/2014

7) RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) GRDF / année 2014

DCM 2014-07-31-07

Vu le courrier GrDF du 18 juin 2014 notifiant la longueur de canalisations située sur le domaine public communal, à 7 422 mètres (pour mémoire : 7 435 mètres pour RODP 2013) ;

Considérant la formule de calcul de cette redevance ;

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe la RODP gaz naturel 2014 comme suit :

$[(0,035 \text{ €} \times 7\,422 \text{ m}) + 100] \times 1,15 = 413,73 \text{ €}$, arrondie à 414 € ;

- charge le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Enregistrée en Préf le

04/08/2014

publiée le 05/08/2014

8) Budget Général : annulation d'une subvention 2014

DCM 2014-07-31-08

La course cyclo cross, organisée habituellement en fin d'année par le CA EVRON sur la Commune de Vaiges est reportée au 15 janvier 2015.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'annuler la subvention communale de 500 € votée pour l'année 2014 pour cette manifestation sportive au profit du CA EVRON.

-Mention de l'annulation de cette subvention sera portée au registre des délibérations en marge de la délibération n° 2014-01-30-02a relative au vote des subventions communales 2014.

Enregistrée en Préf le 04/08/2014

publiée le 05/08/2014

Domaine (privé) communal

9) Avis sur vente d'une portion du Chemin Rural n° 23 dit « du Grand Bignon »

DCM 2014-07-31-09

M. le Maire :

- présente au Conseil Municipal la demande de M. François GARNIER sollicitant l'acquisition d'une portion du Chemin Rural N° 23 (partie enclavée dans sa propriété) ;

- invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette demande.

Décision :

Considérant que ce chemin n'est pas inscrit au Plan Départemental de Randonnées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE à l'aliénation du tronçon demandé sur le CR n°23 ;

- FIXE le prix de vente à 0,50 € le m² de terrain ;

- PRECISE que les frais éventuels (bornage, acte notarié...) seront à la charge de l'acquéreur ;

- DELIBERERA définitivement sur cette aliénation après l'enquête publique réglementaire qu'il appartient au Maire de mettre en oeuvre.

Enregistrée en Préf le 04/08/2014

publiée le 05/08/2014

RD 581 – Route de St Georges le Flécharde

10) Porté à connaissance : demande d'aménagements de la Commune de St Georges le Flécharde

DCM 2014-07-31-10

Monsieur le Maire :

- rend compte au Conseil Municipal de la présentation par Mme le Maire St Georges le Flécharde du projet de cette commune pour l'aménagement d'une voie douce le long de la RD 281 entre St Georges le Flécharde et Vaiges ;
- donne lecture du courrier adressé par le Conseil Général (gestionnaire de cette RD) à Mme le Maire de St Georges le Flécharde en date du 24 juin 2014.

Enregistrée en Préf le

- non transmissible -

publiée le 05/08/2014

Informations diverses

- Avis de départ du Dr TABURET au 30/09/2014.
- Commémoration de la mobilisation générale du 1^{er} août 1914 (sonnerie cloches).
- Pancarte « tennis » à remettre en place au coin de la Rue des Sports.

Dates à retenir

Commissions

- Affaires scolaires : 26/08/2014 à 20h00
 - Finalisation des Règlements Intérieurs des services périscolaires
 - Etude de la demande d'équipements informatiques de l'école privée

Conseil Municipal

- o Jeudi 28 août
- o Jeudi 25 septembre

Mariage à officier :

Le 09/08/2014 à 16h00 : mariage LEFRESNE Anthony et DESMOTS Katia

Officier Etat Civil => M. Marc BERNIER

Assistant(e) => Mme Sophie ADAM

Le 30/08/2014 à 10h 30 : mariage PEAN Simon et ABAFFOUR Sophie

Officier Etat Civil => M. Régis LEFEUVRE

Assistant(e) => Mme Patricia POUDRIER

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Le Secrétaire de séance,
Linda LANGLAIS

Le Maire,

